

Conseillers en fonction :

19

Conseillers votants :

17

Conseillers absents représentés :

1

Conseillers présents :

16

Séance du 8 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO

Présents : STABLO - THIRIAT - SCHARFF - FERRY - KIEFFER - BOUCHE -
BOURGUIGNON - BURTIN - CHRISMENT - FAOU - HEROLD - IVARS - JOULIN -
LAURENT- OUDIN - RAGUSA

Absents excusés représentés : Patrick JOUAN (procuration à Jean-Marie STABLO)

Absents excusés :

Absents : Sylvie WEISBECKER - Thierry WOLF

Date de la convocation : 4 septembre 2014

Monsieur Pierre BURTIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2014.

N° 1. 7-3 Finances locales : extension des écoles – ligne de trésorerie

- Par délibération du 12 mai 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à souscrire une ligne de trésorerie de 800 000 € après avoir contacté les réseaux bancaires.

Les banques démarchées, ont dans leur quasi-totalité répondues en proposant des prêts relais FC/TVA, ce qui ne correspond pas à l'objectif ciblé par le Conseil Municipal.

Une seule répond à la demande en limitant cependant le montant de la ligne à 500 000 €.

Considérant l'offre bancaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 € et à signer tous documents qui se rapportent à cet objet.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 2. 7-3 Finances locales : extension des écoles – emprunt

Dans sa séance du 1^{er} septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recourir à un emprunt sur 20 ans afin de financer la rénovation et l'extension du groupe scolaire Eugène Gandar.

Une évolution des taux fixes et de la durée d'amortissement incitent à s'orienter vers un taux, non indexé, de 2.89 % et une durée de 15 ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise la souscription d'un prêt sur 15 ans au taux fixe de 2.89% maximum.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 3. 8-4 Lotissement « Les Terrasses de la Nied » : nom des rues

Le Maire informe le Conseil Municipal que les premiers permis de construire viennent d'être accordés pour le nouveau lotissement « Les Terrasses de la Nied » et qu'il y a lieu de donner un nom aux rues de ce lotissement. Il propose de retenir le nom de peintres français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le nom des rues comme suit :

- rue Georges de LA TOUR (parallèle à la rue de la Crobière)
- rue Auguste RENOIR (1^{ère} voie parallèle à la rue Roger François)
- rue Paul CEZANNE (2^{ème} voie parallèle à la rue Roger François)
- rue Edouard MANET (3^{ème} voie parallèle à la rue Roger François)
- rue Emile FRIANT (4^{ème} voie parallèle à la rue Roger François)
- rue Jacques CALLOT (5^{ème} voie parallèle à la rue Roger François)
- rue Rosa BONHEUR (6^{ème} voie parallèle à la rue Roger François)

(délibération votée à l'unanimité)

N° 4. Domaine et patrimoines : mise à disposition

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition du groupe Delt'Aménagement d'un panneau aux dimensions importantes soit : 2 m x 3 m.

La mise à disposition a été convenue pour un coût de 2 500 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition au prix convenu et l'émission du titre correspondant.

(délibération votée à l'unanimité)

Lu, approuvé et signé
Pour extrait conforme
REMILLY, le 9 septembre 2014
Le Maire,
Jean-Marie STABLO